

Palais de justice de Montmorency | Val d'Oise



livraison
septembre
2013

Fiche signalétique

Les acteurs du projet

Ministère de la Justice

- > Secrétariat général
- > Direction des Services Judiciaires (DSJ)

Maître d'ouvrage

- > Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ)

Maîtrise d'œuvre

- > Dominique Coulon & associés, architecte
- > Batiserf Ingénierie, BET Structure
- > BET Gilbert Jost, BET Fluides
- > E3 Économie, Economiste

Entreprise

- > SNRB, Entreprise générale

Principaux prestataires

- > Batiplus : Bureau de contrôle technique
- > Bedoc : Coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé
- > Icade Gestec : assistance et conseil pour l'exploitation-maintenance
- > Ingenova : assistance et conseil pour le mobilier
- > Altyx et CL Design : assistance et conseil pour la signalétique
- > Aldeo et Quercy : entreprises pour le mobilier
- > Bouvier Signalétique : entreprise pour la signalétique

Travaux de démolition

- > FCID, maîtrise d'œuvre
- CARDEM, entreprise

Conducteur d'opération

- > Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement IDF

Les chiffres clés

Le chantier

- > Durée du chantier : **18** mois
- > Personnes employées : jusqu'à **55** ouvriers, en période de pointe, tous corps de métier confondus
- > Surface de plancher du palais de justice : **1 728** m²

Le calendrier

- > Avril 2007 : Notification du marché de maîtrise d'œuvre
- > Avril 2011 : Démarrage des travaux de déconstruction
- > Février 2012 : Achèvement des travaux de libération du site
- > Janvier 2012 : Démarrage des travaux de construction
- > Septembre 2013 : Réception du bâtiment
- > Novembre 2013 : Mise en service du palais de justice

Le palais de justice

- > 2 salles d'audience publique, l'une de **100** m², l'autre de **80** m²
- > 2 salles d'audience de cabinet
- > 2 salles des délibérés
- > 2 boxes de réception du public au rez-de-chaussée et un box de réception du public au 1^{er} étage
- > Deux étages de bureaux pour le tribunal d'instance au 1^{er} et pour le conseil de prud'hommes au 2^e
- > Des locaux communs aux deux juridictions : salle d'archives, bibliothèque, salle de détente, hall d'accueil, locaux techniques



sommaire



Réunir deux juridictions

Le nouveau palais de justice accueillera le conseil de prud'hommes et le tribunal d'instance, et offrira des conditions de travail adaptées et de qualité pour le personnel ainsi que des conditions d'accueil du public optimales.



3 questions à l'architecte Dominique Coulon

Conçu pour créer un rapport direct avec l'extérieur et laisser entrer la lumière, le palais de justice de Montmorency possède une particularité : un patio en son cœur, planté symboliquement d'un chêne.



Visite guidée

S'intégrant de façon harmonieuse dans un quartier en pleine mutation, le bâtiment est innovant sur le plan architectural et technique.



▲ Le tribunal d'instance et le conseil de prud'hommes de Montmorency vont désormais bénéficier d'un bâtiment moderne et fonctionnel.

Le palais de justice, situé au sud de Montmorency, occupe un emplacement stratégique d'entrée de ville depuis Enghien-les-Bains. Il réunit le tribunal d'instance et le conseil de prud'hommes. Hébergées jusqu'alors dans des locaux anciens offrant des surfaces insuffisantes et inadaptées, ces deux juridictions bénéficient désormais d'un bâtiment moderne et fonctionnel. Pleinement intégré au projet de renouvellement du quartier, le palais de justice devient un élément structurant de la ville. Ce bâtiment qui se laisse découvrir par une façade dont le contraste entre les couleurs des matériaux et les textures interpelle, offrira plus de confort aux personnes qui y travailleront; il garantira également de meilleures conditions d'accueil pour les justiciables.

Réunir deux juridictions, un projet cohérent et attendu

Le regroupement, dans un même palais de justice, du conseil de prud'hommes (CPH) – jusqu'alors situé dans le haut de Montmorency, dans une ancienne prévôté (prison) du 18^e siècle – et du tribunal d'instance (TI) – qui occupait une vieille bâtisse du 19^e siècle à quelques dizaines mètres du nouvel établissement – constitue l'aboutissement d'un projet de longue date.

Une réelle nécessité

« Cette opération, ancienne, avait été lancée dans le cadre de la réorganisation des services de la justice du Val d'Oise, au début des années 1990, explique Etienne Denieul, chef de projet à l'APIJ. Depuis, le programme initial a été mis à jour plusieurs fois. » Suspendue, notamment au moment de la réforme de la carte judiciaire, l'opération a été relancée en 2009. Un soulagement pour les professionnels des deux juridictions qui travaillent depuis de nombreuses années dans des conditions de travail inadaptées.

Intervenant sur un périmètre de 10 cantons pour le tribunal d'instance, auquel il faut ajouter les villes de Gonesse et d'Ecouen pour le CPH, ces deux juridictions traitent, chaque année, plusieurs milliers d'affaires. Entre les audiences de conciliation, les bureaux de jugement et les référés, le CPH planifie ainsi 9 audiences par semaine.

« Au-delà des conditions de travail et d'accueil des justiciables, ce regroupement a du sens, explique la vice-présidente chargée de l'administration du TI. Il a une réelle cohérence



^ Détail de la paroi du bâtiment, ajourée de briques blanches (moucharabieh).



^ Le palais de justice s'intègre dans un quartier en pleine mutation, ici le parvis en cours d'aménagement.

^ En forme de cube, le bâtiment se démarque par ses façades de brique, de bois et de verre.



^ Une salle d'audience de cabinet, attenante aux salles d'audiences.

^ Les personnels du palais de justice bénéficieront de meilleures conditions de travail. Ici un bureau.

« Nous allons pouvoir remplir notre mission dans un environnement adapté et moderne », insiste le président du CPH de Montmorency.

du point de vue de l'organisation judiciaire – puisque le juge départiteur au CPH dépend du TI – mais aussi du point de vue de la lisibilité de l'organisation de la Justice pour le public. » « L'aboutissement de ce projet est un véritable succès. Cette nouvelle cité judiciaire offrira aux justiciables et aux auxiliaires de justice une image plus conforme de la Justice et des valeurs qu'elle incarne et garantira à tous une réelle accessibilité. Cette nouvelle juridiction permettra en outre à ses utilisateurs d'exercer leur mission de manière plus sereine, dans des conditions de sécurité et de confort optimales », se réjouit la présidente du TI.

« Les conditions d'accueil du public du TI ne sont plus aux normes, en matière d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, comme de sécurité », explique la vice-présidente chargée de l'administration.

Mêmes difficultés du côté du conseil de prud'hommes : « Nous disposons actuellement de deux bureaux de greffe seulement, explique la directrice de greffe du CPH. Dans le nouveau palais de justice, nous aurons un étage entier : les fonctionnaires ne seront plus obligés d'être 4 dans une même pièce. » Quant aux 86 conseillers prud'hommes, ils bénéficieront d'espaces de travail optimisés (bureaux, salles de travail, etc.). « C'est une bonne chose, pour la Justice et particulièrement pour la juridiction prud'homale. Nous allons pouvoir remplir notre mission dans un environnement adapté et moderne », insiste le président du CPH de Montmorency. « Nos locaux actuels sont inadaptés à la Justice du 21^e siècle, confirme de son côté le vice-président du CPH. Nous sommes satisfaits que ce projet ait fini par aboutir. »

Un chantier aux multiples intervenants

Le projet de construction du palais de justice de Montmorency aura constitué une opération complexe, depuis sa conception jusqu'à sa réalisation. Après avoir orchestré la démolition des pavillons désaffectés, situés sur le terrain cédé par la mairie, l'APIJ a cohabité, tout au long des travaux, avec plusieurs maîtres d'ouvrage. En effet, dans un secteur en plein renouvellement, l'aménagement du parvis a été piloté par la mairie, tandis que des promoteurs géraient, sur la façade est, des chantiers de construction de logements et de bureaux.

« La multitude d'interfaces a été la grande difficulté de ce chantier, souligne Etienne Denieul. Il a notamment fallu libérer des zones autour du parvis et continuer à travailler sans cet espace. » L'APIJ aura joué un rôle central de coordinateur pour que ce projet voie le jour, contribuant ainsi à la modernisation de l'outil judiciaire du Val-d'Oise.



▲ La salle des pas perdus se déploie sur trois étages avec un haut jour venant capter la lumière.

3 questions à l'architecte Dominique Coulon

Qu'est-ce qui a guidé votre conception du palais de justice de Montmorency ?

Dès le début du projet, nous nous sommes appuyés sur le témoignage des personnels qui nous avaient expliqué combien il est difficile de travailler dans des salles d'audience sans lien avec l'extérieur et privées de lumière naturelle. À partir de cette réflexion, nous avons cherché le moyen architectural de créer un rapport direct avec l'environnement extérieur et de faire entrer la lumière. Nous avons souhaité offrir une atmosphère calme et sereine, de manière à rééquilibrer ces lieux, où se jouent parfois des drames, dans un climat souvent empreint de tensions. Nous avons donc organisé les deux salles d'audience de manière à ce qu'elles s'ouvrent sur un jardin. Symbole de la Justice, nous avons planté un chêne au cœur de ce patio et prévu des fleurs et du lierre... Tout ce dispositif naturel crée un lieu apaisant que les juges et le public peuvent contempler depuis les salles d'audience.

Ce bâtiment s'inscrit-il dans la tradition architecturale des palais de justice ?

L'idée n'est pas d'impressionner mais de donner l'image d'une Justice accessible. Nous avons ainsi fait le choix d'une architecture extérieure relativement modeste et élégante. Pour cela, nous avons opté pour un parement en briques : c'est un matériau qui a une certaine pérennité, une certaine atemporalité, il se patine avec le temps. Ce choix permet aussi au bâtiment de s'intégrer dans son environnement immédiat. Le traitement de l'entrée du palais de justice, travaillée comme un creux, traduit aussi une rupture avec une tradition de composition symétrique des palais de justice. De l'extérieur, cette entrée latérale, sur un seul niveau, n'est pas imposante. En revanche, quand on entre dans le hall, qui se déploie sur 3 étages avec un haut jour venant capter la lumière, une impression de solennité se dégage. Le bâtiment s'inscrit ainsi dans une certaine continuité architecturale.

L'idée n'est pas d'impressionner mais de donner l'image d'une Justice accessible.



^ Détail de la façade de bois.

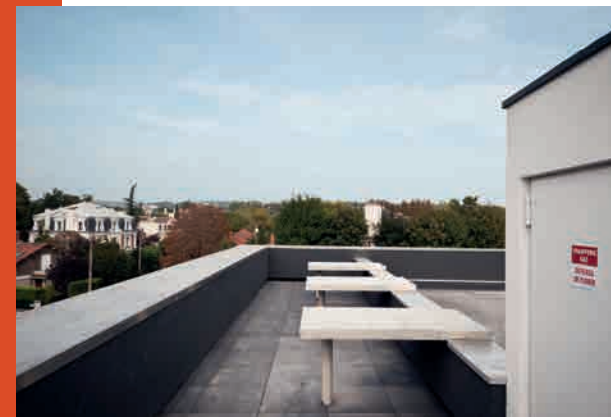
^ Les circulations sont baignées d'une lumière douce et contribuent à la sérénité des lieux.



Sur le plan technique, quelles ont été les contraintes à respecter ?

Nous avons beaucoup travaillé avec un acousticien, sur l'aménagement intérieur des salles. La difficulté est la suivante: le juge doit être entendu sans forcer la voix, en particulier par la personne à la barre; mais il faut aussi que le public puisse échanger discrètement sans perturber l'audience. Le son doit, en quelque sorte, être amplifié dans un sens et atténué dans l'autre. Des calculs et des maquettes ont été réalisés pour obtenir une très bonne acoustique. Nous avons, par exemple, installé des vitrages ou parois en biais pour y contribuer. Une autre particularité technique de ce bâtiment tient à sa toiture équipée d'un système de rétention d'eau qui permet de réguler l'écoulement de l'eau dans le réseau d'assainissement. Nous avons pensé, en concevant ce bâtiment, à la fois aux justiciables et aux personnels, qui ont besoin de confort et de sérénité pour travailler.

^ De larges baies vitrées apportent de la lumière naturelle dans les différents espaces du bâtiment.



^ Le toit du palais de justice est équipé d'un système de rétention d'eau.



^ La petite salle d'audience de 80 m².

Visite guidée

C'est un cube élégant, paré de briques grises, de lames de bois et de verre, qui se profile désormais à l'angle de l'avenue Charles-de-Gaulle et de la rue des Alouettes. Avec un dimensionnement adapté aux constructions voisines, le futur palais de justice de Montmorency s'intègre de façon harmonieuse à ce quartier du bas de la ville, aujourd'hui en pleine mutation. Il affiche sans ambiguïté son image de bâtiment public.

Après avoir traversé le parvis, aménagé par la mairie, l'entrée du palais, marquée par un retrait de la façade nord, se fait sur le côté par un sas vitré qui dessert la salle des pas perdus. Un hall de trois étages de hauteur sous plafond, baigné de lumière, donne au lieu toute sa solennité ainsi qu'une grande lisibilité de l'espace. L'apparence extérieure, marquée par une paroi ajourée en briques blanches (moucharabieh) et un travail raffiné de la façade nord (grâce à une peau « vivante » et subtile constituée de 3 essences de bois), laisse alors place à une architecture intérieure sophistiquée, proposant des séquences spatiales étonnantes et des volumes d'espaces très variés. « Nous avons suivi les plans d'une architecture de béton complexe, explique Jérôme Anastasio, président de Société nouvelle régionale du bâtiment (SNRB), qui a réalisé le chantier. Il y a beaucoup de porte-à-faux, de décalages de niveaux, de biais et de pentes. Ce n'était pas simple, mais ce sera un bel ouvrage, avec du style, non quelque chose de basique. »

Cette architecture très recherchée, dont on prend tout de suite la mesure en pénétrant dans l'édifice, se met au service d'un agencement rationnel des espaces, fondé sur la séparation entre les lieux ouverts au public et les secteurs réservés aux magistrats et aux différents professionnels.

Un patio au cœur du palais de justice

Depuis le guichet unique du greffe, les personnels disposent d'une vue d'ensemble claire sur les espaces du rez-de-chaussée, les salles d'audiences et les accès aux étages. Face à eux, la grande transparence ménagée sur le patio, son chêne et son « tapis de verdure », donnent au palais de justice une identité forte. Avec pour seule fonction d'être regardé – puisque cet espace n'est pas ouvert au public –, il crée une « percée verte » et a vocation à apaiser l'ambiance

Cette architecture très recherchée se met au service d'un agencement rationnel des espaces.



^ ^ le guichet unique du greffe prévu pour accueillir et orienter les justiciables (vue depuis l'extérieur et l'intérieur).

de l'établissement. «Ce sera très agréable d'avoir vue sur cette verdure et de bénéficier d'une grande clarté», estime la directrice de greffe du CPH. «Peu de salles d'audience ont vue sur un chêne, sourit, de son côté, la vice-présidente du tribunal d'instance. C'est un symbole, mais aussi une façon un peu chaleureuse d'accueillir le public et de rendre la Justice. Je trouve cela très adapté pour un tribunal d'instance et un conseil de prud'hommes, qui recherchent toujours la conciliation en premier lieu.»

Avec des surfaces respectives de 100 et 80m², les salles d'audience sont lumineuses et sobres; les vues indirectes sur l'extérieur préservent la confidentialité des lieux et apportent une lumière homogène agréable. La grande et la petite salle d'audience donnent toutes les deux, d'un côté, sur le patio; de l'autre, sur des chambres dites de conseil, quand elles sont utilisées par le tribunal d'instance, et de conciliation, quand elles sont utilisées par le CPH. Des salles de délibéré sont également situées au rez-de-chaussée, attenantes aux salles d'audience.

Des étages à l'accès réservé

Le projet est généreux dans ses espaces et ses ambiances lumineuses avec un grand vide qui éclaire les circulations centrales. À l'exception de quelques bureaux, au 1^{er} étage, accessibles au public, les deux niveaux supérieurs du palais de justice sont réservés aux personnels (greffiers, magistrats, assistants de justice, juges de proximité, délégués du conseil de prud'hommes, ainsi qu'aux fonctionnaires qui y travaillent). Par ailleurs, les espaces non-accessibles au public sont sécurisés par des badges nominatifs.

Les bureaux des greffiers et des magistrats, au 1^{er} étage, puis les salles de travail des conseillers prud'homaux au 2^e étage, offrent une vue sur les abords du nouveau quartier. Le 2^e étage du palais accueille également des espaces communs aux deux juridictions, tels que la bibliothèque, la salle de détente et sa terrasse, et surtout une vaste salle d'archives, très attendue par les personnels. «Nous allons disposer au 1^{er} étage de locaux d'archives vivantes – celles que nous utilisons au quotidien – et au 2^e étage d'une salle d'archives mortes, explique la vice-présidente chargée de l'administration du TI. Cela constituera une amélioration importante de nos conditions de travail. Aujourd'hui, les bureaux du greffe sont encombrés de dossiers archivés; ce sont potentiellement 2000 dossiers de tutelle que le greffier doit manipuler chaque année!»

Le projet est généreux dans ses espaces et ses ambiances lumineuses, avec un grand vide qui éclaire les circulations centrales.



▲ Les ascenseurs permettent l'accès aux personnes à mobilité réduite. Ici le circuit réservé aux personnels.

Performances techniques

Accessible aux personnes à mobilité réduite, ce nouveau bâtiment, qui dispose de deux ascenseurs, bénéficie d'un niveau de confort très supérieur aux locaux que quittent le tribunal d'instance et le conseil de prud'hommes. Assurée par l'extérieur, l'isolation thermique répond aux normes actuelles et garantit de très faibles déperditions énergétiques, tandis que la gestion technique centralisée du bâtiment en fait un exemple de modernité. «Je n'avais jamais réalisé un bâtiment avec autant de dispositifs embarqués, confie Jérôme Anastasio. L'APIJ a demandé un programme de domotique très poussé et très complexe avec une gestion à distance des contrôles d'accès, du chauffage, des éclairages...» Le palais de justice de Montmorency est un édifice de qualité, tant sur le plan architectural que technique.



^ Le local dédié au serveur.



^ La salle des archives.



^ Le patio central, planté symboliquement d'un chêne, procure luminosité et verdure à tous les étages du palais.



^ Une salle de travail.



^ ^ Les étages sont réservés aux personnels, ici des bureaux et la salle de détente avec sa terrasse.



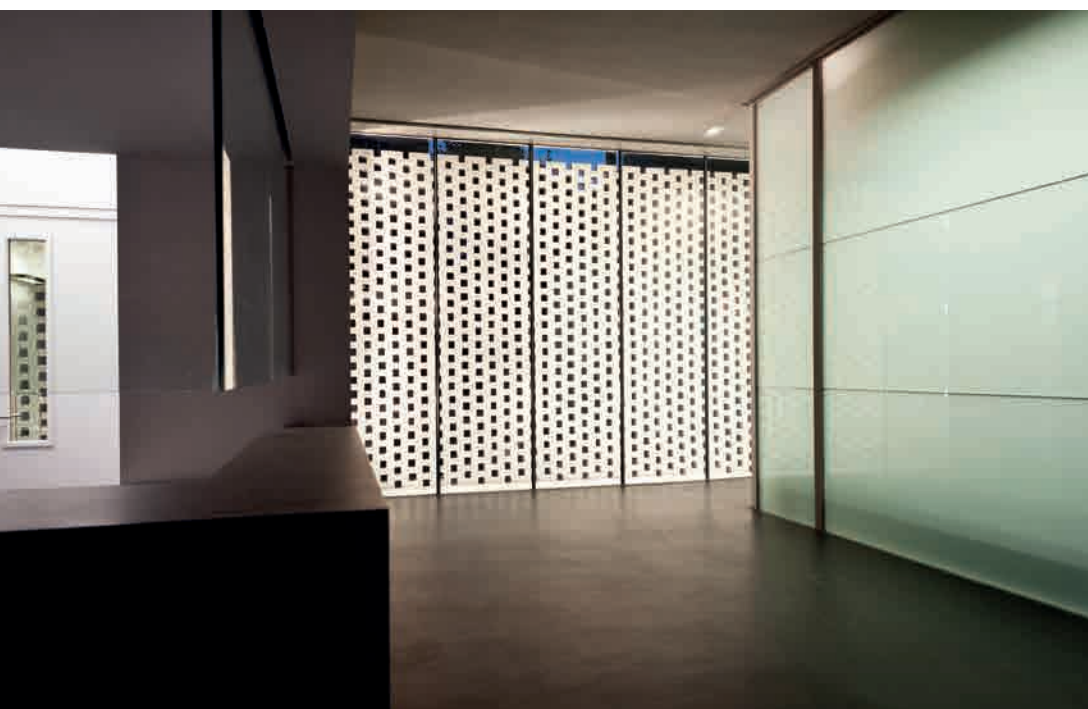
^ Vitrages et parois en biais ont été travaillés pour obtenir une bonne acoustique dans les salles d'audience.



^ La salle de documentation.



^ La grande salle d'audience de 100 m².



^ L'architecture intérieure, sophistiquée, propose des espaces variés et des jeux de lumière et de matière.



^ Le circuit dédié aux personnels se distingue par des couleurs vives.



^ Le parement en brique permet au bâtiment de s'intégrer dans son environnement de manière élégante.

Cette plaquette a été éditée à l'initiative de l'APIJ.

Direction de la publication

Marie-Luce Bousseton, Directrice générale

Coordination

Marion Moraes - Mission communication

Remerciements à

La présidente du tribunal d'instance de Montmorency

La vice-présidente chargée de l'administration du tribunal d'instance de Montmorency

Le président du conseil de prud'hommes de Montmorency

La directrice de greffe du conseil de prud'hommes de Montmorency

Dominique Coulon, architecte du projet

Jérôme Anastasio, président de la SNRB

Ont participé au sein de l'APIJ

Alexandre Bernusset

Nicolas Fournel

Etienne Denieul

François-Auguste Bizet

Maquette et mise en page Anatome

Rédaction Isabelle Friedmann

Crédits photographiques Pascal Aimar / Tendance Floue

Impression Frazier





L'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) est un établissement public du ministère de la Justice.

Principal opérateur immobilier du Ministère, l'Agence a pour mission de construire, rénover et réhabiliter des palais de justice et des établissements pénitentiaires en France métropolitaine et dans les départements et collectivités d'Outre-mer. Elle participe par ses études et expertises à la définition de nouveaux programmes judiciaires et pénitentiaires. L'Agence pilote plus d'une quarantaine d'opérations. Ses équipes opérationnelles pluridisciplinaires, composées d'ingénieurs et d'architectes, appuyées par des services administratifs, juridiques, financiers, lui permettent d'assurer des interventions étendues, depuis les recherches, études et acquisitions foncières, jusqu'à la programmation, aux études et aux travaux, sous toutes les formes de la commande publique.

En réunissant sur un même site le tribunal d'instance et le conseil de prud'hommes, le palais de justice de Montmorency donne une plus grande cohérence à l'organisation locale de la Justice. Il permet également d'offrir aux différents personnels des deux juridictions des conditions de travail plus adaptées, et aux justiciables de meilleures conditions d'accueil. Ce nouvel établissement se distingue par sa qualité architecturale, les matériaux utilisés et ses espaces justement proportionnés et lumineux. Maître d'ouvrage de l'opération, l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ), principal opérateur du Ministère, a veillé à ce que cette nouvelle construction concilie fonctionnalité et élégance architecturale: conçu sur trois étages, de manière à s'intégrer dans un quartier en plein renouveau, l'édifice incarne la modernisation de la Justice.

